

ARRONDISSEMENT DE NICE)  
**MAIRIE DE DRAP**

☎ : 04.97.00.06.30

📠 : 04.97.00.06.39

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Marc MORINI, Maire de DRAP (A.M.)

Certifie avoir affiché le 18 octobre 2013 l’avis au public relatif à la  
« MODIFICATION N° 1 DU PLU APPROUVE LE 29 NOVEMBRE  
2012 ET CONCERNANT LE SECTEUR PLAN DU MOULIN » :

- A la porte de la Mairie
- Au Point Info-Services, mairie annexe du quartier « La Condamine »
- Au service Urbanisme
- Aux portes des écoles primaires et maternelles
- Au gymnase municipal

Pendant la durée de l’enquête l’affichage a eu aussi lieu :

- Sur le site internet de la commune «[www.ville-drap.fr](http://www.ville-drap.fr) »
- Sur le site quartier « PLAN DU MOULIN »

D’autre part, je certifie que le premier avis au public a été publié dans les rubriques « Annonces légales » des journaux :

« NICE MATIN » le 18 octobre 2013

« L’AVENIR COTE D’AZUR » le 18 octobre 2013

Un deuxième avis au public a été publié dans les 8 premiers jours de l’enquête publique dans les annonces légales des journaux :

« NICE MATIN » le 8 novembre 2013

et « L’AVENIR COTE D’AZUR » le 8 novembre 2013

Fait à DRAP, le 6 Décembre 2013

Marc MORINI,  
Maire de DRAP.

